



Faute innexcusable de mon employeur

Par **tomj**, le **13/06/2013** à **10:39**

Bonjourrrrn j'ai repris mon travail au mois de janvier 2013 j'étais en arrêt maladie professionnelle en 2012.rn J'ai déposer au contentieux de la CPAM une requête pour faute innexcusable de mon employeur un matin le DRH me fais venir dans son bureau avec le Directeur essaye de faire une intimidation me demande de refaire un courrier a la CPAM je refuse car ma santé et détérioré il me dit il y aura pas de consilliation qu'il va prendre un avocat. QUE doit je faire MERCI

Par **moisse**, le **13/06/2013** à **11:57**

RienrnVous attendez la suite qui va venir de la CPAM, qui va dans un premier temps tenter un accord à l'amiable avec l'employeur. C'est surement à la suite de cette démarche que l'employeur a réagit.rnEn effet la faute inexcusable de l'employeur peut s'accompagner de suites pénales (amendes et/ou prison) et bien évidemment peu d'employeurs envisagent cela de bon cœur.

Par **tomj**, le **13/06/2013** à **22:57**

moisse rnmerci de vôte réponse je vais attendre